



Rtt impose sur un jour non travaille

Par **paigem10**, le **11/03/2010** à **16:34**

Bonjour,rnrnMon employeur impose un jour RTT et celui-ci tombe un jour ou je ne travaille pas habituellement. Dans ce cas, celui-ci est'il perdu ou je peux prétendre à le récupérer ?rnrnMERCI

Par **Cornil**, le **13/03/2010** à **23:59**

Bonsoir "paigem10".rnrnNon, bien évidemment un jour RTT ne peut être imposé par l'employeur (voir d'ailleurs s'il le peut en fonction de l'accord d'entreprise) que sur un jour habituellement travaillé. Donc cette fixation est juridiquement à mon avis nulle et de nul effet. rnAprès, face à ta réclamation, il faudra voir ce que l'employeur fait, pour d'éventuels recours.rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)